

■ **C.D.M. MARIANO Donato et Carmine**, à Dardagny, CH-660-1257002-5, chauffage, etc. (FOSC du 05.07.2002, p. 6).
La société est dissoute par suite de faillite prononcée par jugement du Tribunal de première instance du 14.01.2009, avec effet à partir du 14.01.2009 à 10:03. Par conséquent, sa raison de commerce devient: **C.D.M. MARIANO Donato et Carmine, en liquidation**.
Registre journalier no 2934 du 25.02.2009
(04907072 / CH-660.1.257.002-5)